

COMPTE RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ALOS
LE 9 AVRIL 2024

ETAIENT PRESENTS

Laurent BRACHET	Adeline MAUDUIT
Sylvain CAPOT	Jean-Pierre MOLE
Jacques DE RAYMOND CAHUZAC	Martine TAJAN
Brigitte DURAN	Alain TORTET
Alain DURAN	

ABSENTE EXCUSEE

Marie-Murielle PUJOL

SECRETAIRE DE SEANCE

Martine TAJAN

PRESIDENT DE SEANCE

Alain TORTET - Maire

ORDRE DU JOUR

Approbation du précédent Procès-Verbal du 20 Janvier 2025

DELIBERATIONS

- ***Vote du Compte Financier Unique (CFU) 2024***
- ***Affectation de résultats***
- ***Vote des taxes d'imposition 2025***
- ***Vote du Budget de la Commune 2025***
- ***Acquisition BVSM***
- ***Vente parcelles COSTE Carine***
- ***Suppression emploi Adjoint Technique et création emploi Adjoint Technique Principal 2ème classe***
- ***Indemnité horaire pour travaux supplémentaires (IHST)***

QUESTIONS DIVERSES

- ***Point sur les subventions***
- ***Tirage jury d'assise 2026***
- ***Téléphonie mobile***
- ***Réexamen IFSE***
- ***Référent Santé – Environnement***

Le quorum étant atteint, la séance débute à 9 heures

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 JANVIER 2025**

VOTE

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

DELIBERATIONS

• **Vote du Compte Financier Unique (CFU) 2024**

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	0.00	125 569.49	0.00	28 052.00	0.00	153 621.49
Opérations exercice	154 731.2 1	216 847.11	170 629.31	156 667.91	325 360.52	373 515.02
Total	154 731.2 1	342 416.60	170 629.31	184 719.91	325 360.52	527 136.51
Résultat de clôture		187 685.39		14 090.60		201 775.99
Restes à réaliser	0.00	0.00	83 756.30	5 635.00	83 756.30	5 635.00
Total cumulé	0.00	187 685.39	83 756.36	19 725.60	83 756.30	207 410.99
Résultat définitif		187 685.39	64 030.70			123 654.69

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

• **Affectation de résultats**

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau – dépense 002)	0.00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau – recette 002)	125 569.49
Virement à la section d'investissement (pour mémoire – 021)	84 935.00
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	62 115.90
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2024	187 685.39
A. EXCEDENT AU 31/12/2024	187 682.39
Affectation obligatoire à l'épurement du déficit (report à nouveau – débiteur)	0.00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	64 030.70
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0.00
Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau – recette 002)	123 654.69
DEFICIT AU 31/12/2024	0.00

Déficit résiduel à reporter – dépense 002 0.00

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

• **Vote des taxes d'imposition 2025**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur l'évaluation des taxes locales (Foncier Bâti et Foncier non bâti) et Taxe d'Habitation afin d'élaborer le budget primitif.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à la majorité de ses Membres présents :

– Les taux applicables en 2025 seront donc :

Taxe Foncières (bâti) : **35 %**
Taxe Foncières (non bâti) : **16 %**
Taxe d'Habitation : **6 %**

La fraction de majoration spéciale du taux de TH utilisée est de 0,21

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 1

• **Vote du Budget de la Commune 2025**

L'adoption du budget de la Commune de Alos pour l'année 2025 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 446 241.33 Euros

En dépenses à la somme de : 446 241.33 Euros

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	111 369.35
012	Charges de personnel et frais assimilés	94 000.00
014	Atténuations de produits	8 511.00
65	Autres charges de gestion courante	22 800.00
66	Charges financières	2 100.00
023	Virement à la section d'investissement	61 352.34

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	300 132.69
---	-------------------

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	4 809.00
73	Impôts et taxes	30 920.00
731	Fiscalité locale	38 400.00
74	Dotations et participations	88 449.00
75	Autres produits de gestion courante	13 900.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	123 654.69
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		300 132.69

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	146 108.64
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		146 108.64

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	70 665.70
021	Virement de la section de fonctionnement	61 352.34
001	Solde d'exécution section investissement	14 090.60
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		146 108.64

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

- **Acquisition BVSM**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que cette décision avait déjà été prise lors du CM du 23 septembre 2024, il s'agit donc d'une régularisation. En effet, un mail de FCA contenant 29 délibérations à prendre dans le cadre d'acquisition des BVSM a été envoyé le 1^{er} décembre mais jamais reçu en mairie. Le conseil municipal doit donc se prononcer à nouveau pour la prise de ces délibérations.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

- **Vente parcelles COSTE Carine**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que cette décision avait déjà été prise lors du CM du 23 septembre 2024. Cependant, monsieur COSTE Alain étant

décédé le temps de la procédure, il convient de modifier cette délibération au nom de Madame COSTE Carine.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

- **Suppression emploi Adjoint Technique et création emploi Adjoint Technique Principal 2ème classe**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que cette décision avait déjà été prise lors du CM du 23 septembre 2024. Or, une erreur s'est glissée lors de la prise de la délibération, à savoir :

- Suppression du poste d'adjoint technique (pas de souci)
- Création d'un emploi d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe, alors que la création aurait dû porter sur un emploi d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

- **Indemnité horaire pour travaux supplémentaires (IHTS)**

Cette délibération est reportée sur un prochain Conseil Municipal, car la demande doit dans un premier temps passer au CST (Comité Social Technique du Centre de Gestion) pour avis avant prise de délibération

QUESTIONS DIVERSES

- **Point sur les subventions**

Des subventions annuelles sont allouées aux Associations de notre Commune. Pour 2025, nous octroyons :

✓ ACCA	300 €
✓ Sapeurs-Pompiers	300 €
✓ Comité des Fêtes	400 €
✓ TTPA	400 €
✓ ALS	150 €
✓ EN LIEN COUSERANS	150 €

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

- **Tirage jury d'assise 2026**

Monsieur MARTRES Jacques est désigné, par tirage au sort, Juré d'Assise.

- **Téléphonie mobile**

Une visite, sur le site, est prévue Mercredi 10 Avril. Les secteurs de « COUSTANS » et de « LA LAUZERE » vont être explorés, par drone. Cela permettra de définir les travaux à effectuer et déterminer les zones difficiles d'accès.

- **Réexamen IFSE**

L'IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise) tend à valoriser l'exercice des fonctions. Cette dernière aurait dû être réexaminée en 2020 et en 2023 pour l'ensemble des agents.

De plus, depuis le 1^{er} Février 2025, Madame Sandrine FAVARD-TRAYON est nommée au grade de Rédacteur Territorial. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal avoir procédé au réexamen de l'IFSE pour les deux agents.

• **REFERENT SANTE – ENVIRONNEMENT**

Le département de l'Ariège fait face à la colonisation de plusieurs espèces exotiques émergentes, comme le moustique tigre ou l'ambrosie. Ces présences soulèvent d'importantes préoccupations sanitaires et mettent, en évidence, un risque pour la santé humaine.

Adeline PAILHAS (Titulaire) et Martine TAJAN (Suppléante) sont nommées « Référents » afin de :

- ✓ Sensibiliser la population, les propriétaires des terrains concernés
- ✓ Mettre en place les mesures de prévention et de lutte
- ✓ Participer au repérage des foyers d'ambrosie sur les terrains privés et publics



L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures.